

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 87****28 janvier 2003****SOMMAIRE**

Abbotts Lux Invest S.A., Luxembourg .....	4169	Gestoria S.A.H., Luxembourg .....	4150
AFT, S.à r.l., Munsbach .....	4150	GloBull Investment and Development S.C.A., Munsbach .....	4153
Agritourinvest S.A., Luxembourg .....	4134	Haentges Economat, S.à r.l., Vianden .....	4144
Alves Holding S.A., Luxembourg .....	4133	I.E. S.A., Luxembourg .....	4147
Amicale des Personnes âgées du CHNP-EASS Ettelbruck, A.s.b.l., Ettelbruck .....	4136	I.E. S.A., Luxembourg .....	4147
Ariata S.A., Luxembourg .....	4133	Immo Leu S.A., Luxembourg .....	4139
As Arcadas, S.à r.l., Luxembourg .....	4133	Jivelmar S.A.H., Luxembourg .....	4134
Asheford S.A., Luxembourg .....	4173	Jivelmar S.A.H., Luxembourg .....	4134
Bijouterie Hoffmann-Luxembourg S.A., Luxembourg .....	4169	Larven S.A., Luxembourg .....	4136
Bijouterie Hoffmann-Luxembourg S.A., Luxembourg .....	4169	Larven S.A., Luxembourg .....	4136
C.H.F. S.A., Luxembourg .....	4144	Linotte Holding S.A., Luxembourg .....	4142
Celtic Invest S.A., Luxembourg .....	4146	Matériaux S.A., Luxembourg .....	4130
Cetiri Holding S.A., Luxembourg .....	4133	Matériaux S.A., Luxembourg .....	4130
Cirio Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .....	4146	Matériaux S.A., Luxembourg .....	4131
Comfintrust S.A., Luxembourg .....	4135	Matériaux S.A., Luxembourg .....	4132
Comfintrust S.A., Luxembourg .....	4135	Medina Investments S.A.H., Luxembourg .....	4133
Creastyl S.A., Luxembourg .....	4143	Mevi S.A., Ettelbruck .....	4143
Dentsply Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	4138	Mevi S.A., Ettelbruck .....	4143
Digicom, S.à r.l., Nothum .....	4143	Nouvelle Brasserie de Luxembourg S.A., Redange-sur-Attert .....	4140
Doradem, S.à r.l., Luxembourg .....	4148	Nouvelle Brasserie de Luxembourg S.A., Redange-sur-Attert .....	4142
Doradem, S.à r.l., Luxembourg .....	4149	Pampalino S.A., Luxembourg .....	4139
Electronic Features, GmbH, Ulflingen (Troisvierges) .....	4144	Pampalino S.A., Luxembourg .....	4139
Electronic Features, GmbH, Ulflingen (Troisvierges) .....	4145	Pattina Holding S.A., Luxembourg .....	4146
Elite Properties S.A., Luxembourg .....	4144	Reed S.A., Luxembourg .....	4176
European Technical International S.A., Luxembourg .....	4146	Roix Fin S.A., Luxembourg .....	4151
Européenne de Gestion Hôtelière S.A., Luxembourg .....	4135	Tarinvest S.A., Luxembourg .....	4135
Expander S.A., Luxembourg .....	4172	Tarinvest S.A., Luxembourg .....	4135
Expander S.A., Luxembourg .....	4172	Thindioli S.A.H., Luxembourg .....	4134
Expander S.A., Luxembourg .....	4173	Thindioli S.A.H., Luxembourg .....	4134
Expander S.A., Luxembourg .....	4173	TMD International Holding S.A., Luxembourg .....	4147
Food Venture S.A., Luxembourg .....	4140	TMD International Holding S.A., Luxembourg .....	4147
Food Venture S.A., Luxembourg .....	4140	UNM LLC Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	4167
General Business Agency, S.à r.l., Walferdange .....	4132	UNM LLC Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	4168
Gestoria S.A.H., Luxembourg .....	4149	Waterworld S.A., Luxembourg .....	4145
		Waterworld S.A., Luxembourg .....	4145
		Zimbalist Participations S.A., Luxembourg .....	4164

**MATERIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Constituée primitivement par acte passé par-devant Maître Paul Koborn, notaire à Luxembourg, le 11 mars 1919 sous le nom de COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CIMENTS dénommée comme ci-dessus et modifiée par actes passés par-devant le même notaire en date du 8 janvier 1920, 29 juillet 1920, 30 septembre 1920, 15 mars 1923, 27 mars 1924 et 5 mars 1931, par acte passé par-devant Maître A.N.P. Metzler, notaire à Wormeldange en date du 25 avril 1946, par acte passé par-devant Maître Tony Neuman, notaire à Luxembourg en date du 4 novembre 1952, par acte passé par-devant Maître Roger W'urth, notaire à Luxembourg-Eich en date du 26 mars 1959 et ensuite par acte passé par-devant Maître Frank Baden, notaire à Mersch en date du 23 avril 1976.

Voir Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, annexes N° 8 du 3 avril 1919, N° 5 du 22 janvier 1920, N° 40 du 23 août 1920, N° 45 du 11 octobre 1920, N° 17 du 3 avril 1923, N° 17 du 10 avril 1924, N° 22 du 20 mars 1931, N° 32 du 5 juin 1946, N° 100 du 18 décembre 1952, N° 27 du 2 mai 1959, N° 161 du 5 août 1976 et N° 13 du 16 janvier 1987; suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 354 du 28 septembre 1990; suivant acte reçu par Maître Neuman, prèdit en date du 25 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 290 du 16 juin 1993; suivant acte reçu par Maître Neuman, prèdit, en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C N° 483 du 4 septembre 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Affectation à la réserve libre .....	17.872.807 LUF
Distribution d'un dividende .....	72.339.000 LUF
Total: .....	90.211.807 LUF

*Composition du Conseil d'Administration*

Monsieur Christian Weiler, journaliste, demeurant à Wasserbillig

Monsieur Peter Trapp, Geschäftsführer, demeurant à Wiesbaden

Monsieur Claude Soumer, Industriel, demeurant à Luxembourg

Monsieur Robert Laubach, Industriel, demeurant à Diekirch

Monsieur Jean-Paul Proth, Ingénieur, demeurant à Tétange

Monsieur Robert Dennewald, Ingénieur, demeurant à Luxembourg

Monsieur Stephan Kinsch, Diplom-Kaufmann, demeurant à Bridel

*Réviseur d'Entreprises*

- COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg

*Situation du Capital (Article 48)*

Le capital social est de LUF 150.000.000 (Cent-cinquante millions francs luxembourgeois), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de LUF 37.500 (trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois), entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Pour la société MATERIAUX S.A.

Ch. Weiler

Le président du conseil d'administration

(95144/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**MATERIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Constituée primitivement par acte passé par-devant Maître Paul Koborn, notaire à Luxembourg, le 11 mars 1919 sous le nom de COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CIMENTS dénommée comme ci-dessus et modifiée par actes passés par-devant le même notaire en date du 8 janvier 1920, 29 juillet 1920, 30 septembre 1920, 15 mars 1923, 27 mars 1924 et 5 mars 1931, par acte passé par-devant Maître A.N.P. Metzler, notaire à Wormeldange en date du 25 avril 1946, par acte passé par-devant Maître Tony Neuman, notaire à Luxembourg en date du 4 novembre 1952, par acte passé par-devant Maître Roger W'urth, notaire à Luxembourg-Eich en date du 26 mars 1959 et ensuite par acte passé par-devant Maître Frank Baden, notaire à Mersch en date du 23 avril 1976.

Voir Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, annexes N° 8 du 3 avril 1919, N° 5 du 22 janvier 1920, N° 40 du 23 août 1920, N° 45 du 11 octobre 1920, N° 17 du 3 avril 1923, N° 17 du 10 avril 1924, N° 22 du 20 mars 1931, N° 32 du 5 juin 1946, N° 100 du 18 décembre 1952, N° 27 du 2 mai 1959, N° 161 du 5 août 1976 et N° 13 du 16 janvier 1987; suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 354 du 28 septembre 1990; suivant acte reçu par Maître Neuman, prèdit en date du 25 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 290 du 16 juin 1993; suivant acte reçu par Maître Neuman, prèdit, en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C N° 483 du 4 septembre 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation à la réserve libre .....	84.578 €
Distribution d'un dividende .....	4.500.000 €
Total: .....	<u>4.584.578 €</u>

#### *Composition du Conseil d'Administration*

L'administration décide de ne plus renouveler les mandats de Monsieur Claude Soumer et Monsieur Peter Trapp. Le nouveau conseil se compose de la façon suivante:

Monsieur Christian Weiler, journaliste, demeurant à Wasserbillig  
 Monsieur Robert Laubach, Industriel, demeurant à Diekirch  
 Monsieur Jean-Paul Proth, Ingénieur, demeurant à Tétange  
 Monsieur Robert Dennewald, Ingénieur, demeurant à Luxembourg  
 Monsieur Stephan Kinsch, Diplom-Kaufmann, demeurant à Bridel

#### *Réviseur d'Entreprises*

- COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg

#### *Divers*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean Bintener fondé de pouvoir de la société

#### *Situation du Capital (Article 48)*

Le capital social est de LUF 150.000.000 (Cent-cinquante millions francs luxembourgeois) ou € 3.718.402,87 (trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux virgule quatre-vingt-sept euro), représenté par 4.000 (Quatre mille) actions d'une valeur nominale de LUF 37.500 (trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois) ou € 929,60 (neuf cent vingt-neuf virgule soixante euro), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à € 3.720.000 moyennant prélèvement des réserves libres de € 1.597,13 et d'adapter la réserve légale en conséquent.

Le capital social est donc de € 3.720.000 (trois millions sept cent vingt mille euro), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de € 930,00 (neuf cent trente euro), entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

*Pour la société MATERIAUX S.A.*

Ch. Weiler

*Le président du conseil d'administration*

(95145/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

#### **MATERIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Constituée primitivement par acte passé par-devant Maître Paul Koborn, notaire à Luxembourg, le 11 mars 1919 sous le nom de COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CIMENTS dénommée comme ci-dessus et modifiée par actes passés par-devant le même notaire en date du 8 janvier 1920, 29 juillet 1920, 30 septembre 1920, 15 mars 1923, 27 mars 1924 et 5 mars 1931, par acte passé par-devant Maître A.N.P. Metzler, notaire à Wormeldange en date du 25 avril 1946, par acte passé par-devant Maître Tony Neuman, notaire à Luxembourg en date du 4 novembre 1952, par acte passé par-devant Maître Roger Wvurth, notaire à Luxembourg-Eich en date du 26 mars 1959 et ensuite par acte passé par-devant Maître Frank Baden, notaire à Mersch en date du 23 avril 1976.

Voir Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, annexes N° 8 du 3 avril 1919, N° 5 du 22 janvier 1920, N° 40 du 23 août 1920, N° 45 du 11 octobre 1920, N° 17 du 3 avril 1923, N° 17 du 10 avril 1924, N° 22 du 20 mars 1931, N° 32 du 5 juin 1946, N° 100 du 18 décembre 1952, N° 27 du 2 mai 1959, N° 161 du 5 août 1976 et N° 13 du 16 janvier 1987; suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 354 du 28 septembre 1990; suivant acte reçu par Maître Neuman, prredit en date du 25 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 290 du 16 juin 1993; suivant acte reçu par Maître Neuman, prredit, en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C N° 483 du 4 septembre 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation à la réserve libre .....	6.196,81 €
Distribution d'un dividende .....	940.000,00 €
Total: .....	946.196,81 €

*Composition du Conseil d'Administration*

Monsieur Christian Weiler, journaliste, demeurant à Wasserbillig  
 Monsieur Robert Laubach, Industriel, demeurant à Diekirch  
 Monsieur Jean-Paul Proth, Ingénieur, demeurant à Tétange  
 Monsieur Robert Dennewald, Ingénieur, demeurant à Luxembourg  
 Monsieur Stephan Kinsch, Diplom-Kaufmann, demeurant à Bridel

*Réviseur d'Entreprises*

- COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg

*Situation du Capital (Article 48)*

Le capital social est de € 3.720.000 (trois millions sept cent-vingt mille euro), représenté par 4.000 (Quatre mille) actions d'une valeur nominale de € 930,00 (neuf cent trente euro), entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

*Pour la société MATERIAUX S.A.*

Ch. Weiler

*Le président du conseil d'administration*

(95146/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**MATERIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.466.

1) Ont procuration pour toutes les affaires de la société les personnes suivantes:

Monsieur Christian Weiler, Président

Monsieur Robert Dennewald, Administrateur-délégué

Monsieur Stephan Kinsch, Administrateur-délégué

Monsieur Jean-Paul Proth, Administrateur-délégué

Ces personnes ont le pouvoir de signer conjointement avec une personne mentionnée sous 1 ou 2.

2) Ont procuration pour les affaires définies par le Conseil d'Administration les personnes suivantes:

Monsieur Jean Bintener, Fondé de pouvoirs

Madame Joëlle Boeres, Fondé de pouvoirs

Monsieur William Goffin, Fondé de pouvoirs

Monsieur Michel Schmitz, Fondé de pouvoirs

Ces personnes ont le pouvoir de signer conjointement avec une personne mentionnée sous 1 ou 2.

Pour tous actes juridiques dépassant le montant le 247.893,53 Euro il faut au moins une signature d'une personne mentionnée sous 1)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

*Pour la société MATERIAUX S.A.*

Ch. Weiler

*Le président du conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(95147/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**GENERAL BUSINESS AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.

R. C. Luxembourg B 34.343.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Signature.

(95218/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**AS ARCADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.479.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(95087/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**MEDINA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 43.921.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(95201/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**CETIRI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 45.148.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(95204/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**ARIATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 81.835.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(95209/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**ALVES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 63.258.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 16 octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00002/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**JIVELMAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.498.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(95207/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**JIVELMAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.498.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(95208/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**THINDIOLI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 49.820.

—  
Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(95210/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**THINDIOLI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 49.820.

—  
Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(95211/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**AGRITOURINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 58.025.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 décembre 2002, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00003/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**COMFINTRUST S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 29.907.

Le bilan de liquidation au 11 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Signature.

(95212/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**COMFINTRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 29.907.

Le bilan au 28 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Signature.

(95213/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**TARINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 61.934.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Signature.

(95214/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**TARINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 61.934.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Signature.

(95215/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 53.976.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 17 décembre 2002 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Michel Bourkel de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(95216/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**LARVEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.735.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2002.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

(95222/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**LARVEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.735.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2002*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Birgitta Pettersson, institutrice, demeurant à Stockholm, Suède et de Monsieur Erik Linder-Aronson, administrateur de sociétés, demeurant à Malmö, Suède; le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Lars O. Pettersson, président de sociétés, demeurant à Stockholm, Suède; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 28, case 6.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(95223/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**AMICALE DES PERSONNES AGEES DU CHNP-EASS ETTTELBRUCK, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Siège social: Ettelbruck, 17, avenue des Alliés.

STATUTS

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Nom, Siège & Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association est dénommée: AMICALE DES PERSONNES AGEES DU CHNP-EASS ETTTELBRUCK, assoc. sans but lucratif

Son siège est à Ettelbruck, 17, avenue des Alliés. La durée est illimitée.

**Art. 2 . l'objet.** L'Association a pour objet de contribuer au bien-être matériel et moral des personnes âgées hébergées à l'EASS (entité du CHNP) à Ettelbruck. L'association est neutre d'un point de vue philosophique, confessionnel et politique.

**Chapitre 2. Membres**

**Art. 3.** L'association se compose des associés et des donateurs/bienfaiteurs.

Le nombre minimum des associés est fixé à quinze.

Le nombre des associés est illimité.

**Art. 4 .** Peuvent devenir associés:

Toute personne physique qui s'intéresse aux problèmes des personnes âgées du CHNP-EASS Ettelbruck, et qui est agréée par le conseil d'administration de l'association. La qualité de l'associé est acquise après paiement de la cotisation. peuvent devenir donateurs, toute personne (physique ou morale) faisant un don en espèce ou en nature.

**Art. 5.** Un membre perd sa qualité d'associé:

a) par la démission écrite, par lettre recommandée.

b) en cas de non paiement de la cotisation, après avertissement et dans un délai de trois mois à partir de l'échéance de celle-ci.

c) par l'exclusion.

**Art. 6.** L'exclusion d'un associé est prononcée par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs et à défaut du quorum des présents, par une majorité des deux tiers des présents à l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration peut prononcer une suspension provisoire, qui doit être ratifiée par l'assemblée générale. L'exclusion d'un associé peut être prononcée dans les cas suivants:

- a) pour manquement grave aux dispositions statutaires régissant l'association.
- b) pour non paiement des cotisations.
- c) pour agissement contraire aux intérêts de l'association.

**Art. 7. Cotisations.** Le taux annuel des cotisations à verser par les associés est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans pouvoir être supérieur à 25,- Euro (LUF 1008,50), valeur au nombre 100 de l'indice pondéré au coût de la vie au 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Le membre actif démissionnaire ou exclu n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

### Chapitre 3. Administration

**Art. 8.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 15 membres élus, pour un terme de trois ans, par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

7 représentants du personnel de l' EASS

8 représentants des familles des résidents ou autres sympathisants, dont la moitié au moins représente les familles.

2 ou plus des résidents avec voix consultatives.

Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 8 bis.** Le président et le vice-président ne peuvent être membre du personnel employé au CHNP pour éviter les dysfonctionnements.

**Art. 9.** Le directeur du CHNP et le chargé de direction du CHNP-EASS sont invités à assister aux réunions du conseil d'administration en tant que membre consultant.

Par ailleurs le conseil d'administration peut avoir recours à d'autres membres consultants en fonction des problèmes qui peuvent se présenter.

**Art. 10.** Les membres du conseil désignent entre eux, un président, un vice-président, un secrétaire coordinateur un secrétaire, un secrétaire adj. un trésorier et un trésorier adj.

Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat d'administration doivent être adressées par écrit au président au moins 48 heures avant l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou la loi est de sa compétence.

**Art. 12.** L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président, ou à défaut ou en son absence, du vice-président, du secrétaire coordinateur ou secrétaire ou à défaut du trésorier voir d'un autre administrateur.

### Chapitre 4. Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale se réunit chaque année au cours du premier trimestre en séance ordinaire, en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande. La convocation sera faite au moins quinze jours à l'avance et renseignera sur l'ordre du jour. Toute proposition signée par un vingtième de membres de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Les décisions des assemblées générales sont prises à la majorité des voix.

En cas d'égalité de voix la proposition soumise au vote est refusée.

Un associé peut se faire représenter par un autre membre sur présentation d'une procuration écrite. Chaque membre présent ne peut faire valoir qu'une seule procuration.

**Art. 14.** L'assemblée générale prend toute décision intéressant l'association. Lors de l'assemblée générale ordinaire le Conseil d'administration présente les rapports détaillés sur sa gestion. Le procès-verbal des assemblées générales est adressé à tout les membres par les soins du secrétaire.

**Art. 15.** Le rapport du trésorier est rédigé par écrit et vérifié par trois vérificateurs, non membres du conseil d'administration, désignés par l'assemblée pour la durée d'un an.

**Art. 16.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour les affaires lui réservés par la loi et notamment en ce concerne:

- a) la nomination et révocation des administrateurs,
- b) les modifications des statuts,
- c) la dissolution de l'association.

**Art. 17.** En cas de dissolution de l'association, le patrimoine social est versé à un organisme se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel la présente association a été créée.

**Art. 18.** Tous les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par référence à la loi sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

**Art. 19.** L'assemblée constituante qui s'est réunie à Ettelbruck, le 26 octobre 2002 a approuvé les présents statuts et un règlement interne. Elle a désigné un conseil d'administration provisoire qui restera en fonction jusqu'à la première assemblée générale.

**Art. 20.** Le conseil d'administration provisoire, désignée par l'assemblée constituante:  
Noms, Adresses et Signatures. (ord. alphab.)

1) Brimayer Danielle	75 rue de Warken	L-9088 Ettelbruck	membre	Signature
2) Fischbach Anita	59 rue Helpert	L- 8710 Boevange/Att.	membre	Signature
3) Frieseisen Louise	60 an der Deckt	L-9841 Wahlhausen	membre	Signature
4) Hoellen Sylvia	19 auf dem Strengelchen	D- 54675 Körperich	membre	Signature
5) Kanive Yves	85 rue d'Itzig	L-5231 Sandweiler	secrétaire	Signature
6) Moeller Jean-Paul	4 rue Gr.D.J.Charlotte	L- 9013 Ettelbruck	président	Signature
7) Nilles Michel	16 rue Geischleid	L- 9184 Schrondweiler	trésorier	Signature
8) Paulus Marco	A3 cité des vergers	L- 9086 Ettelbruck	membre	Signature
9) Roulling Jean	55 rue des romains	L- 9071 Ettelbruck	secrétaire adj.	Signature
10) Schaltz Mike	19 rue Pierre Olinger	L- 9264 Diekirch	membre	Signature
11) Schmit Margot	9 rue Waltzing	L- 8478 Eischen	membre	Signature
12) Schwinden Nicole	9 a Kartzen	L- 9157 Heiderscheid	membre	Signature
13) Tholl Jos	5 op Harent	L- 9171 Michelau	coordinateur	Signature
14) Thomas Ferdinand	63 rue de Verdun	F- 57655 Boulange	membre	Signature
15) Winandy Lydie	10 an Laichent	L- 8715 Everlange	membre	Signature

Nom	Prénom	Adresse	Localité	Nationalité	Fonction
Badri	Nadine	18 rue du pain	L-7623 Larochette	Lux.	Membre
Brimeyer-Tavarner	Danielle	75 rue de Warken	L-9088 Ettelbruck	Lux.	Comité, Membre
Fischbach-Hari		59 rue Helpert	L-8710 Boevange-Attert	Lux.	Comité, Membre
Frieseisen	Louise	60 an der Deckt	L-9841 Wahlhausen	Lux.	Comité, Membre
Höllen	Sylvia	19 auf dem Strengelchen	D-54675 Körperich	All.	Comité, Membre
Kanive	Yves	85 rue d'Itzig	L-5231 Sandweiler	Lux.	Comité, Secrétaire
Lampertz	Josiane	4 rue Gr-D.J. Charlotte	L-9013 Ettelbruck	Lux.	Membre
Moeller	Jean-Paul	4 rue Gr-D.J. Charlotte	L-9013 Ettelbruck	Lux.	Comité, Président
Nilles	Michel	16 rue Geischleid	L-9184 Schrondweiler	Lux.	Comité, caissier
Paulus	Marco	A3 cité des vergers	L-9086 Ettelbruck	Lux.	Comité, Membre
Roulling	Jean	55 rue des romains	L-9071 Ettelbruck	Lux.	Comité, Secrétaire adj.
Schaltz	Mike	19 rue Pierre Olinger	L-9264 Diekirch	Lux.	Comité, Membre
Schmit	Margot	9 rue Waltzing	L-8478 Eischen	Lux.	Comité, Membre
Schwinden-Mander	Nicole	9a Kartzen	L-9157 Heiderscheid	Lux.	Comité, Membre
Sliepen	Ria	26 rue A. Hoffmann	L-6913 Roodt-Syre	Lux.	Membre
Tholl	Jos	5 op Harent	L-9171 Michelau	Lux.	Comité, coordinateur
Thurmann-Sand	Jacqueline	18 Enneschte Wée	L-7721 Colmar-Berg	Lux.	Membre
Winandy	Lydie	10 an Laichent	L-8715 Everlange	Lux.	Comité, Membre

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2002, vol. 272, fol. 70, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(94619/999/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

### **DENTSPLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.076.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00051/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**PAMPALINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 38.983.

Le bilan de la société au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2002.

*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Signatures

(95226/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**PAMPALINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 38.983.

Le bilan de la société au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2002.

*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Signatures

(95227/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**PAMPALINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 38.983.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2002*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2001 et au 31 mars 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(95228/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**IMMO LEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 83.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2002.

*Pour la S.A. IMMO LEU*

(00021/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**FOOD VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.322.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2002.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

(95229/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**FOOD VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.322.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2002*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(95230/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

**NOUVELLE BRASSERIE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
faisant commerce sous l'enseigne BRASSERIE DE REDANGE.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 5.400.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Jean Bollendorff, employé privé, demeurant à Redange-sur-Attert, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme NOUVELLE BRASSERIE DE LUXEMBOURG S.A., faisant commerce sous l'enseigne BRASSERIE DE REDANGE, ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 4 décembre 2002, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société NOUVELLE BRASSERIE DE LUXEMBOURG S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 940 du 9 décembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 270 du 10 avril 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 707 du 29 septembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 799 du 22 septembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 799 du 22 septembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1157 du 13 décembre

2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 339 du 1<sup>er</sup> mars 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous la section B et le numéro 5.400, au capital social intégralement libéré de cinq cent trente-huit mille quatre cent vingt-trois virgule quatre-vingt-douze euros (EUR 538.423,92), représenté par deux mille cent soixante-douze (2.172) actions de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 247,89) chacune, réparties en deux catégories d'actions, à savoir: cinq cent cinquante-quatre (554) actions ordinaires avec droit de vote et mille six cent dix-huit (1.618) actions privilégiées sans droit de vote.

L'article trois, alinéas 22 à 28, des statuts stipule que:

«Le capital social pourra être porté à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept euros (EUR 743.680,57), par la création et l'émission de huit cent vingt-huit (828) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 247,89), divisé en actions ordinaires et en actions privilégiées, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 4 décembre 2002, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de quarante-neuf mille trois cent trente virgule onze euros (EUR 49.330,11) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-huit mille quatre cent vingt-trois virgule quatre-vingt-douze euros (EUR 538.423,92) à cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-quatre virgule zéro trois euros (EUR 587.754,03), par l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf (199) actions privilégiées nouvelles sans droit de vote, d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 247,89) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission de deux virgule onze euros (EUR 2,11) par action.

III.- Le conseil d'administration a supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

IV.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les actionnaires suivants:

- 1) Madame Manuelle Witzius, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-8508 Redange-sur-Attert, 1 A5, rue Seitert, pour six (6) actions privilégiées,
- 2) Monsieur Paul Biwer, indépendant, demeurant à L-9406 Vianden, 10, Bratschelt, pour douze (12) actions privilégiées,
- 3) Madame Elisabeth Mossong, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-7462 Moesdorf, 4, rue d'Ettelbruck, pour six (6) actions privilégiées,
- 4) Monsieur Gilbert Klee, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L8526 Colpach-Bas, 3, rue de Grendel, pour douze (12) actions privilégiées,
- 5) Monsieur Luc Bertemes, facteur, demeurant à L-9080 Ettelbruck, 2D, avenue Lucien Salentiny, pour cinquante (50) actions privilégiées,
- 6) Monsieur Alex Reding, sculpteur, demeurant à L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort, pour six (6) actions privilégiées,
- 7) Monsieur Alexandre Eippers, juge, demeurant à L-6462 Echternach, 8-10, rue des Bons Malades, pour deux (2) actions privilégiées,
- 8) Monsieur Lex Kaufhold, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-1471 Luxembourg, 222, route d'Esch, pour six (6) actions privilégiées,
- 9) Madame Véronique Lasar, employée privée, demeurant à L-1331 Luxembourg, 53, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pour six (6) actions privilégiées,
- 10) Madame Nadia Fey-Merker, institutrice, demeurant à L8538 Hovelange, 28, Haaptstrooss, pour dix (10) actions privilégiées,
- 11) Monsieur Paul Wagener, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-1469 Luxembourg, 89, rue Ermesinde, pour cinquante (50) actions privilégiées,
- 12) Monsieur Nico Wennmacher, employé privé, demeurant à L-2516 Luxembourg, 17, rue Herbert Schaefer, pour quatre (4) actions privilégiées,
- 13) Monsieur Camille Gira, député, demeurant à L-8521 Beckerich, 49, Huewelerstrooss, pour six (6) actions privilégiées,
- 14) Monsieur Claude Weiten, employé privé, demeurant à L-2272 Howald, 43, rue Ed Oster, pour quatre (4) actions privilégiées,

15) Monsieur Jean-Marie Scholl, médecin, demeurant à L-9154 Grosbous, 1, rue de Wiltz, pour dix (10) actions privilégiées.

16) Madame Christiane Weimerskirch, professeur, demeurant à L-9154 Grosbous, 1, rue de Wiltz, pour cinq (5) actions privilégiées,

17) Monsieur Alain Back, professeur, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 2, rue Mayrisch, pour quatre (4) actions privilégiées.

V.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiements en espèces.

En outre, chaque actionnaire a payé une prime d'émission de deux virgule onze euros (EUR 2,11) par action, soit un montant total de quatre cent dix-neuf virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 419,89), de sorte que la somme de quarante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 49.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, les premier et vingt-deuxième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-quatre virgule zéro trois euros (EUR 587.754,03), divisé en deux mille trois cent soixante-et-onze (2.371) actions de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 247,89) chacune, intégralement libérées, réparties en deux catégories d'actions, à savoir: cinq cent cinquante-quatre (554) actions ordinaires avec droit de vote et mille huit cent dix-sept (1.817) actions privilégiées sans droit de vote.

**22<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital social pourra être porté à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept euros (EUR 743.680,57) par la création et l'émission de six cent vingt-neuf (629) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 247,89), divisé en actions ordinaires et en actions privilégiées, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bollendorff, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 36, case 2. – Reçu 497,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

E. Schlessler.

(94640/227/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2002.

### **NOUVELLE BRASSERIE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 5.400.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

E. Schlessler.

(94641/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2002.

### **LINOTTE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.725.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: ..... - 5.184,03 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(00006/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**CREASTYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.662.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 17 décembre 2002 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Michel Bourkel de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour CREASTYL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(95217/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2002.

---

**MEVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2002, volume 610, folio 43, case 5,

que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MEVI S.A., avec siège social à L-9233 Diekirch, 20, rue de la Gare, constituée par acte du notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich et du notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch en date du 8 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 302 du 2 mai 1998, a pris les résolutions suivantes:

1. Le premier alinéa de l'article 2 des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.»

2. L'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250) euros.»

3. Le dernier alinéa de l'article 17 des statuts a été modifié comme suit:

«Chaque action a été entièrement libérée.»

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 décembre 2002.

F. Unsen.

(94615/234/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

---

**MEVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 décembre 2002.

F. Unsen.

(94616/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

---

**DIGICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9678 Nothum, 5, Enneschtgaass.  
R. C. Diekirch B 6.206.

—  
Le bilan de la société au 2001, enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2002, vol. 174, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Hendrik Schra, demeurant à Nothum.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothum, le 30 décembre 2002.

Pour la société.

(94617/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

---

**HAENTGES ECONOMAT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9425 Vianden, 1, rue du Sanatorium.  
R. C. Diekirch B 987.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2002, vol. 272, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 décembre 2002.

E. Haentges  
Associée-Gérante

(94618/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2002.

---

**ELITE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 63.777.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 30 décembre 2002, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00004/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**C.H.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 63.526.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 30 décembre 2002, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00005/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**ELECTRONIC FEATURES, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9911 Uffingen (Troisvierges), 2, rue de Drinklange.  
H. R. Diekirch B 5.747.

Im Jahre zweitausendzwei, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft unter dem Recht der Republik Panama AMYOT S.A. mit Sitz in Panama, eingetragen im Handelsregister von Panama am 19. Januar 1999,

hier vertreten durch Herrn Bernd Fixmer, Privatangestellter, wohnhaft in D-66693 Mettlach,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 9. Dezember 2002,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, setzte dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinander:

Dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELECTRONIC FEATURES mit Sitz in L-9673 Oberwampach, Haus Nummer 112, ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 7 vom 5. Januar 2001 und eingetragen ist beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Diekirch, Sektion B unter Nummer 5.747.

Dass die Gesellschaft ein Kapital hat von 50.000,- EUR eingeteilt in 50 Anteile zu je 1.000,- EUR, welche alle der alleinigen Anteilhaberin AMYOT S.A., vorgenannt, zugehören.

Alsdann bat die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-9911 Ulflingen (Troisvierges) 2, rue de Drinklange verlegt.

*Zweiter und letzter Beschluss*

In Folge der Sitzverlegung wird Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Ulflingen (Troisvierges).»

*Kostenabschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 620,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Fixmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Eich, den 23. Dezember 2002.

P. Decker.

(94642/206/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2002.

**ELECTRONIC FEATURES, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-9911 Ulflingen (Troisvierges), 2, rue de Drinklange.

H. R. Diekirch B 5.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg- Eich, le 23 décembre 2002.

*pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(94643/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2002.

**WATERWORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.915.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: ..... - 741.249,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature.

(00007/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**WATERWORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.915.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: ..... - 1.362.697,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature.

(00008/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**CELTIC INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 55.730.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 9.161,64 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature.

(00009/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**EUROPEAN TECHNICAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 55.254.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 8 octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00010/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**PATTINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 80.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

*Pour la S.A. PATTINA HOLDING*

Signature

(00017/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**CIRIO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.  
R. C. Luxembourg B 80.175.

*Extract of the minutes of the meeting of the board of directors held on December 16, 2002 at 11.00 a.m.*

The Board unanimously decides to replace Mr. Vittorio Romano, resigning, and to appoint

Mr. Giampaolo Pistrelli

Manager

66B, chemin de Sainte Croix,

F-13010 Marseille

as Director of the Company.

The new Director will terminate the mandate of Mr. Vittorio Romano, upon legal approval of this appointment by the next General Meeting of the Company.

Certified copy

A. Cagnotti / F. Fucile

*Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00043/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**TMD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 36.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

*Pour la HOLDING S.A. TMD INTERNATIONAL*

Signature

(00015/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**TMD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 36.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

*Pour la HOLDING S.A. TMD INTERNATIONAL*

Signature

(00016/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**I.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2B, rue A. Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 71.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

*Pour la S.A. I.E.*

Signature

(00024/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**I.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2B, rue A. Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 71.415.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 23 décembre 2002*

L'assemblée générale accepte la démission de la LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société et lui donne entière décharge pour son mandat exécuté jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme en remplacement la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe au poste de commissaire aux comptes de la société.

*Composition du conseil d'administration*

- Monsieur Alain Gorge, administrateur-délégué, demeurant à L-5378 Uebersyren, 12, Am Pratel 1.
- Madame Esther Pelles, épouse Gorge, administrateur, demeurant à L-5378 Uebersyren, 12 Am Pratel 1.
- Monsieur Henri Pelles, administrateur, demeurant à Eilat (Israël), rue Los Angeles, 611/2.
- Madame Smadar Hazan, administrateur, demeurant à Eilat (Israël), 18, rue Hazaszefa.

*Commissaire aux comptes*

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00042/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**DORADEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.082.

In the year two thousand two, on the twenty-first day of November.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DORADEM, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, trade register Luxembourg section B number 77.082, incorporated by deed dated on July 27, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 2000, page 43740, and whose articles of association have been amended by deed enacted on August 6, 2001, published in Mémorial C number 144 of January 26, 2002.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 15,126 (fifteen thousand one hundred twenty-six) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Modification of article 13 of the company's statutes in order to provide for the beginning of the financial year on 1<sup>st</sup> January and the closing of the financial year on 31<sup>st</sup> December.

The financial year that has begun on 1<sup>st</sup> August 2002 will end on 31<sup>st</sup> December 2002.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*Sole resolution*

It is decided to amend the articles of association of the company, in order to provide for the beginning of the financial year on 1<sup>st</sup> January and the closing of the financial year on 31<sup>st</sup> December, to read article 13 as follows:

«**Art. 13.** The company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December of each year.»

The financial year that has begun on 1<sup>st</sup> August 2001 ends on 31<sup>st</sup> December 2001.

This year 2002, the financial year has begun on 1<sup>st</sup> January 2002 and will end on 31<sup>st</sup> December 2002.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DORADEM, S.à r.l. ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R. C. Luxembourg section B numéro 77.082, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 2000, page 43740, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 6 août 2001, publié au Mémorial C numéro 144 du 26 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.126 (quinze mille cent vingt-six) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 13 des statuts de la société pour que l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

L'exercice social, ayant commencé le 1<sup>er</sup> août 2002 se terminera le 31 décembre 2002.  
Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il est décidé de modifier les statuts de la société pour que l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, en donnant à l'article 13 la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

L'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> août 2001 se termine le 31 décembre 2001.

Cette année 2002, l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2002 se terminera le 31 décembre 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00047/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**DORADEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.082.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00048/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**GESTORIA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 7.490.

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GESTORIA, R. C. Luxembourg section B numéro 7.490, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu le 20 janvier 1967, publié au Mémorial C 23 du 27 février 1967.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory De Harenne, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Bastin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1594 du 6 novembre 2002 et N° 1651 du 18 novembre 2002;

- au journal «Lëtzebuurger Journal» des 6 et 16 novembre 2002;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 3 des statuts par ajout du paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;

- droit de vote aux assemblées générales;

- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires.
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété.
- Si les actions sont au porteur:
  - par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire et
  - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.000 (trois mille) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 4 (quatre) actions seulement sont représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Rollin, G. De Harenne, I. Bastin, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 137S, fol. 31, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00052/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

### **GESTORIA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 7.490.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00053/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

### **AFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 67.365.

### DISSOLUTION

#### *Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 décembre 2002, numéro 2002/1858 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 17 décembre 2002, vol. 426, fol. 59, case 2, que la Société à responsabilité limitée AFT, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 98 du 18 février 1999,

a été dissoute avec effet au 31 décembre 2002.

L'activité de la société a cessé, l'associé unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif éventuel de la société dissoute.

La société WALLENBORN, S.à r.l., TRANSPORTS INTERNATIONAUX, avec siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall, en sa qualité de seul associé de la société dissoute déclare que tout le passif de la société est réglé et que passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné.

La liquidation de la société prédite est à considérer comme faite et clôturée.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société WALLENBORN TRANSPORTS S.A. à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

Bascharage, le 30 décembre 2002.

Pour extrait

A. Weber

*Le notaire*

(00100/236/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

---

**ROIX FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. STYREFIN AG, société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Chiasso en date du 29 novembre 2002.

2. Monsieur Walter Richard, administrateur de sociétés, demeurant à Coldrerio (Suisse), via Bongio 31, représenté par Charles Duro prénommé en vertu d'une procuration lui délivrée à Chiasso en date du 29 novembre 2002.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une Société Anonyme, sous la dénomination de ROIX FIN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million Euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé par la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 10.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille et trois. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille et deux.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) STYREFIN AG prénommée .....	30.900	30.900	309
2) Walter Richard .....	100	100	1
Total .....	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- euros) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille six cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.
  - Monsieur Guy Breistroff, avocat, demeurant à Luxembourg.
  - Madame Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 16, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00089/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

**STATUTES**

In the year two thousand and two, on the fifth day of the month of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT MANAGEMENT S.A., a Luxembourg «société anonyme», having its registered seat at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

2) GERALD UK LIMITED, a UK company, with registered seat at 3, Cloth Street, London, EC1A 7NP;

3) BANCA COMMERCIALE LUGANO SA, a Swiss company, with registered seat at Viale Carlo Cattaneo 9, 6900 Lugano, Switzerland

all here represented by Mrs Anne Céline Huart, employee, residing in Luxembourg.

by virtue of three proxies dated December 5, 2002

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which is herewith established as follows:

## Chapter I.- Form - Corporate Name - Registered office - Object - Duration

### Art. 1. Form - Corporate name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the corporate name of GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.C.A.

### Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within this municipality by a resolution of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

In the event that the Manager or the Managers jointly, as the case may be, determine that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, with the daily management of the Company.

### Art. 3. Object

The purposes for which the Company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin. The Company may participate in the creation, the development and the control of any enterprise. The Company may acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

### Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital - Shares

### Art. 5. Corporate Capital

5.1. The corporate capital of the Company is set at sixty-two thousand US Dollars (USD 62,000.-) divided into one (1) Class A Share, which share shall be held by the general partner, and forty-nine thousand five hundred ninety-nine (49,599) Class B Shares, which shall be held by the limited shareholders, with a nominal value of one US Dollar twenty-five Cents (USD 1.25) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the law and by the articles of incorporation to the Class A Shares.

5.2. The authorized capital of the Company is set at ten million US Dollars (USD 10,000,000.-) divided into one (1) Class A Share and seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class B Shares, with a nominal value of one US Dollar twenty-five Cents (USD 1.25) each.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, are authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

Following each increase of the corporate capital, realized and duly stated in the form provided for by law, paragraph 5.1. in the Mémorial will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Manager or Managers jointly, as the case may be, or by any person duly authorized and empowered by the Manager or Managers jointly, as the case may be, for this purpose.

**Art. 6. Shares**

The shares are and shall remain in bearer form.

**Chapter III.- Management - Supervisory board****Art. 7. Management**

The Company shall be managed by GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT MANAGEMENT S.A., a Luxembourg «Société anonyme», having its registered seat at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, in its capacity as sole general partner of the Company (hereafter the «Manager»)

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 8. Powers of the Managers**

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

**Art. 9. Liability of the Managers and of the shareholders**

The Manager or the Managers, as the case may be, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager or the Managers, as the case may be, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the par value of each share in the Company owned by them.

**Art. 10. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties (i) if the Company has one Manager, by the sole signature of the Manager, or (ii) if the Company has more than one Manager, by the joint signatures of the Managers, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager or the Managers, as the case may be, from time to time.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, but only within the limits of such power.

**Art. 11. Dissolution - Incapacity of the Managers**

In case of dissolution or legal incapacity of any one Manager or where for any other reason it is impossible for any one Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board as defined in article 12 of these articles shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by article 19 of these articles.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 12. Supervisory Board**

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

**Art. 13. Powers of the Supervisory Board**

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, on such matters as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine. It shall authorize any actions of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Supervisory Board may, where necessary, require the assistance of any independent auditor.

**Art. 14. Meetings of the Supervisory Board**

The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman at the time, date and place determined in the convening notice. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting of the Supervisory Board may be held without prior notice.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

**Art. 15. Minutes of meetings of the Supervisory Board**

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

**Art. 16. Conflict of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Chapter IV.- Meeting of shareholders****Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 7 of these articles and to all the other powers reserved to the Manager or the Managers jointly, as the case may be, under these articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the consent of the Manager or the Managers jointly, as the case may be. For instance, it shall neither dismiss a Manager nor appoint another manager unless the Manager or the Managers jointly, as the case may be, consent thereto.

The general meeting of the shareholders shall decide upon the distribution of dividends without the consent of the Manager or the Managers, as the case may be.

**Art. 18. Annual General Meeting**

The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second monday of October at 16.00 (Luxembourg time)

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings**

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings**

Shareholders' meetings are convened by a notice setting forth the date, place and time and the agenda of the meeting.

The agenda for an extraordinary general meeting as defined in article 25 of these articles shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered shareholders at least eight days prior to the date set for the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation**

All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex or by e-mail as his proxy another person who does not need to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may require.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Holders of founder shares must not attend meetings of shareholders and founder shares have no voting rights except where the rights and privileges attaching thereto are to be altered, in which case each founder share entitles to one vote and the provisions of this Chapter IV shall apply mutatis mutandis.

**Art. 22. Proceedings**

The general meeting shall be presided by a person, the Chairman, designated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Adjournment**

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 24. Vote**

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

**Art. 25. Extraordinary General Meetings**

At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a 2/3rds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such extraordinary general meeting.

**Art. 26. Minutes**

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, and by any member of the Supervisory Board.

### Chapter V.- Financial year - Distribution of earnings

#### Art. 27. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of May and ends on the last day of April of every year.

#### Art. 28. Adoption of financial statements

At every annual general meeting in each year the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

#### Art. 29. Appropriation of Profits

The audited unconsolidated profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's corporate capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds (including reserve funds to meet contingencies or to equalize dividends) and provisions.

Subject to the conditions laid down by law, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply.

### Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

#### Art. 30. Dissolution - Liquidation

Subject to the consent of the Manager or of the Managers jointly, as the case may be, the Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders irrespective of the different categories of shares and pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII.- Applicable Law

#### Art. 31. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of Shares as follows:

<i>Name of subscriber</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid-in</i>
GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT MANAGEMENT S.A. . . . . .	1.25 USD	1 Class A Share	1.25 USD
GERALD UK LIMITED. . . . .	53,841.25 USD	43,073 Class B Shares	53,841.25 USD
BANCA COMMERCIALE LUGANO SA . . . . .	8,157.5 USD	6,526 Class B Shares	8,157.5 USD
Total: . . . . .	62,000.- USD	49,600	62,000.- USD

The above mentioned subscribers declare through their duly appointed attorney in fact to make payment in full of each such share by a contribution in cash, proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses - Evaluation*

For the purposes of registration, the share capital of the Company is valued at sixty-two thousand two hundred Euro (EUR 62,200.-).

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

I. Resolution to set at four (4) the number of members of the Supervisory Board and election of the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

- \* Mr Gerald L. Lennard
- \* Mr Lloyd Lander
- \* Mr Fabio Calia
- \* Mr Roberto Bonzi

II. The first accounting year shall by exception begin on the day of incorporation of the Company and finish on April 30, 2003. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2003.

III. The registered office of the Company shall be at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1) GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT MANAGEMENT S.A., a Luxembourg «société anonyme», having its registered seat at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

2) GERALD UK LIMITED, a UK company, with registered seat at 3, Cloth Street, London, EC1A 7NP;

3) BANCA COMMERCIALE LUGANO SA, a Swiss company, with registered seat at Viale Carlo Cattaneo 9, 6900 Lugano, Switzerland

toutes trois représentées par Madame Céline Huart, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'il va constituer par les présentes:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme - Raison sociale - Siège social - Objet - Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Raison sociale**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.C.A.

##### **Art. 2. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Munsbach.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité par une décision du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Au cas où le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, décident que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ont confié la gestion journalière de la société.

##### **Art. 3. Objet social**

La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine. La société pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Chapitre II.- Capital - actions****Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille Dollars US (USD 62.000,-) divisé en une (1) Action de Catégorie A; cette action étant détenue par l'associé commandité, et quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (49.599) Actions de Catégorie B, ces actions étant détenues par les associés commanditaires, ayant une valeur nominale d'un Dollar US vingt-cinq centimes (USD 1,25) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations attachés par la loi et par les statuts aux Actions de Catégories A.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions de Dollars US (USD 10.000.000,-), divisé en une (1) Action de Catégorie A et sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Dollar US vingt-cinq centimes (USD 1,25) chacune.

Le Gérant ou les Gérants, selon le cas, sont autorisés à et mandatés pour:

\* réaliser toute augmentation de capital social, dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;

\* fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

\* supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des associés dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans après la date de la publication de l'acte de constitution au Mémorial et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des associés quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le Gérant ou les Gérants, selon le cas.

A la suite de chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée dans les formes légales, l'alinéa 5.1. sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Gérant ou les Gérants, selon le cas, ou par toute personne que le Gérant ou les Gérants, selon le cas, auront mandatée à ces fins.

**Art. 6. Forme des actions**

Les actions sont au porteur.

**Chapitre III.- Gestion - Conseil de Surveillance****Art. 7. Gestion**

La Société sera gérée par GloBull Investment and Development Management SA, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg (ci-après le «Gérant»), en sa qualité d'unique associé commandité de la Société.

Les autres associés ne participeront à ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

**Art. 8. Pouvoirs des Gérants**

Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être associés de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants de leur choix.

**Art. 9. Responsabilité des Gérants et des associés**

Le Gérant ou les Gérants selon le cas, sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les associés autres que le Gérant ou les Gérants, selon le cas, doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'associés aux assemblées générales et ils ne seront responsables que de la libération du pair comptable de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 10. Représentation de la Société**

La Société est engagée vis-à-vis des tiers (i) si la Société à un Gérant, par la seule signature du Gérant, ou (ii) si la Société a plus d'un Gérant, par les signatures conjointes des Gérants, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant ou les Gérants, selon le cas.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne à qui a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11. Dissolution - Incapacité des Gérants**

En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un quelconque des Gérants, ou si pour toute autre raison l'un quelconque des Gérants est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance tel que défini à l'article 12 des présents statuts nommera un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des associés.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des associés dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues à l'article 19 des présents statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des associés se réunira.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

#### **Art. 12. Conseil de Surveillance**

Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, associés ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les associés, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les associés.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, convoqueront immédiatement une assemblée des associés afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les associés afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les associés.

#### **Art. 13. Pouvoir du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas, qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

#### **Art. 14. Réunions du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président à l'heure, à la date et au lieu déterminé dans la convocation. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par télégramme, par courrier électronique ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par courrier électronique, par télégramme ou par télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion du Conseil de Surveillance peut se tenir sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre.

Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres qu'il existe une situation d'urgence sera définitive et souveraine à cet égard.

#### **Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs de ses Gérants ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre,

fondé de pouvoirs ou employé. Le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

#### **Chapitre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de l'article 7 des présents statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou aux Gérants conjointement, selon le cas, en vertu des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement du Gérant ou des

Gérants conjointement, selon le cas. Notamment, elle ne révoquera un Gérant ni ne désignera un autre gérant sans le consentement du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas.

L'assemblée générale des associés décidera de la distribution des dividendes sans le consentement du Gérant ou des Gérants, selon le cas.

##### **Art. 18. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le deuxième lundi du mois d'octobre à 16.00 heures (heure de Luxembourg).

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

##### **Art. 19. Autres assemblées générales**

Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les associés représentant au moins un cinquième du capital social de la société le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

##### **Art. 20. Convocation des assemblées générales**

Les assemblées des associés sont convoquées par une convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire, tel que défini à l'article 25 des présents statuts, devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux associés en nom au moins 8 jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

##### **Art. 21. Présence - Représentation**

Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme, par lettre télécopiée ou par courrier électronique un mandataire, associé ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est associé peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve quant à ces pouvoirs de représentation que le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, pourraient exiger.

Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui ou par eux conjointement selon le cas, au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Les titulaires de parts de fondateur ne peuvent pas assister aux assemblées générales des associés et les titulaires de parts de fondateur ne disposent d'aucun droit de vote sauf dans la mesure où les droits y attachés sont modifiés, hypothèse dans laquelle chaque part de fondateur donne droit à un vote et les dispositions de ce chapitre IV seront applicables mutatis mutandis.

##### **Art. 22. Procédure**

L'assemblée générale sera présidée par une personne, le Président, nommée par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

Le Président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les associés présents ou représentés.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Prorogation**

Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, doivent le faire sur la demande d'associés représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 24. Vote**

Une liste de présence indiquant les noms des associés et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque associé ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

**Art. 25. Assemblée Générale Extraordinaire**

Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des statuts de la société, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, une majorité de deux tiers des votes des associés présents ou représentés est requis à l'une quelconque de ces assemblées extraordinaires.

**Art. 26. Procès-verbaux**

Les procès-verbaux de l'assemblée générale des associés sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

**Chapitre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices****Art. 27. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de mai et se termine le dernier jour du mois d'avril de chaque année.

**Art. 28. Adoption des comptes annuels**

Lors de toute assemblée générale annuelle le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, présenteront à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

**Art. 29. Affectation des bénéfices**

Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des événements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions.

Dans les conditions fixées par la loi le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique.

**Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation****Art. 30. Dissolution - Liquidation**

Avec l'accord du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés sans considération des différentes catégories d'actions et au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Chapitre VII.- Loi applicable****Art. 31. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

*Souscription et paiement*

Les comparants préqualifiés, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit aux actions comme suit:

<i>Nom de l'Associé</i>	<i>Capital Souscrit</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Libération</i>
GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT MANAGEMENT S.A. ....	1,25 USD	1 action de classe A	1,25 USD
GERALD UK LIMITED. . .	53.841,25 USD	43.073 actions de classe B	53.841,25 USD
Banca Commerciale Lugano SA. ....	8.157,5 USD	6.526 actions de classe B	8.157,5 USD
Total: .....	62.000,- USD	49.600	62.000,- USD

Les souscripteurs prénommés déclarent par leur mandataire valablement désigné libérer intégralement chacune de ces actions par apports en espèces, dont la preuve est rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Frais - Estimation*

Aux fins d'enregistrement, le capital social de la Société est évalué à soixante-deux mille deux cent Euros (EUR 62.200,-).

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à quatre (4). Sont nommés membres du Conseil de Surveillance pour une période venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

- \* Mr Gerald L. Lennard
- \* Mr Lloyd Lander
- \* Mr Fabio Calia
- \* Mr Roberto Bonzi

II. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 avril 2003. La première assemblée générale annuelle des associés se tiendra en 2003.

III. Le siège social est fixé à 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, Notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: A Huart - J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 20, case 11. – Reçu 620,56 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00085/211/690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**ZIMBALIST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L.1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

2.- La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire sous-signé en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de ZIMBALIST PARTICIPATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mai, à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.-Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, trois cent dix-neuf actions. ....	319
2) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action .....	1

Total: trois cent vingt actions .....	320
---------------------------------------	-----

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1) Madame Nathalie Carbotti Prieur, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 2) Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange;
- 3) Monsieur Brunello Donati, conseiller d'entreprises, demeurant à Lugano (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

#### *Troisième résolution*

Les administrateurs ne peuvent disposer des participations, les vendre, les mettre en garantie, sans la délibération de l'assemblée des actionnaires.

*Quatrième résolution*

A été nommé commissaire aux comptes:  
 Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.  
 Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

*Cinquième résolution*

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.  
 Signé: R. Rocha Melanda, A-F Fouss, A. Weber.  
 Enregistré à Capellen, le 20 décembre 2002, vol. 426, fol. 62, case 6. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 décembre 2002.  
 (00090/236/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

A. Weber.

**UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
 R. C. Luxembourg B 70.038.

In the year two thousand and two, on the 25th day of November.  
 Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, prevented, on 2nd June 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 597 on 4th August 1999.

The articles of incorporation were for the last time amended by deed of Maître Joseph Elvinger, on 30th November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 on 26th of January, 2000.

The meeting was presided by Mr Eric Isaac, group resident manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mr Dennis Bosje, manager, residing professionally in Luxembourg, and as a scrutineer Mr Neil Mephram, head of TAX OF UNITED BUSINESS MEDIA, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all six hundred and fifty-eight (658) shares in issue are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. To amend the fiscal year to commence on the 1st January of each year and to terminate on the 31st December of the same year; the current fiscal year which has started on 4th January 2002 will end on 31st December 2002;

B. Subsequent amendment of article 12 of the articles of incorporation.

C. Subsequent amendment of article 13 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

The meeting decides to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year on 1st January and to end the same year on 31st December.

The meeting decides that the fiscal year which started on 4th January 2002 will terminate on 31st December 2002.

*Second resolution*

In order to put the articles of incorporation in conformity with the preceding article 12 is amended so to read as follows:

«The fiscal year begins on January 1st, and ends on December 31st of the same year.»

*Third resolution*

In order to put the articles of incorporation in conformity with the preceding article 13 is amended so to read as follows:

«Every year on the 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille et deux, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 2 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 4 août 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 26 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Isaac, gérant résident du groupe, demeurant à Moutfort, Luxembourg.

Il fut désignée comme secrétaire Monsieur Dennis Bosje, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Neil Mephram, head of TAX OF UNITED BUSINESS MEDIA, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les six cent cinquante et huit (658) parts sociales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 1<sup>er</sup> janvier et de finir le 31 décembre de la même année; l'année sociale actuelle qui a commencé le 4 janvier 2002 se terminera le 31 décembre 2002.

B. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

C. Modification subséquente de l'article 13 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 4 janvier 2002 finira le 31 décembre 2002.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec ce qui précède, l'article 12 prend la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.»

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec ce qui précède, l'article 13 prend la teneur suivante:

«Chaque année le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaak, D. Bosje, N. Mephram, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00061/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.038.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 2 janvier 2003.

(00062/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**BIJOUTERIE HOFFMANN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 55.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour la S.A. BIJOUTERIE HOFFMANN-LUXEMBOURG

Signature

(00026/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**BIJOUTERIE HOFFMANN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 55.385.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2002*

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale nomme nouveau commissaire aux comptes la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00041/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**ABBOTS LUX INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le trois décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de ABBOTS LUX INVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

**Art. 9.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

**Art. 10.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

**Art. 15.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juillet à quinze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 19.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 21.** L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

**Art. 22.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

**Art. 23.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

### Disposition générale

**Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième jeudi du mois de juillet 2004 à quinze heures au siège social.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

*Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Andrea Giovanni Carini: cent cinquante cinq actions .....	155
2.- Monsieur Umberto Cerasi: cent cinquante cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Giuseppe Scavetta, entrepreneur, demeurant à Monaco; Président;

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant à Luxembourg; Administrateur;

- Monsieur Federico Roberto Marro, employé privé, demeurant à Luxembourg; Administrateur.

3.- Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés pour une durée de trois ans prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Carini - U. Cerasi - J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 16, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00086/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**EXPANDER S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.825.

The balance sheet as per December 31<sup>st</sup>, 1999 registered in Luxembourg on December 31<sup>st</sup>, 2002, vol. 578, fol. 48, case 10, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 2<sup>nd</sup> January 2003.

**ALLOCATION OF RESULTS**

- To be carried forward: ..... - 342,961.- LUF

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 23<sup>rd</sup>, 2002.

Signature.

(00014/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**EXPANDER S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.825.

The balance sheet as per December 31<sup>st</sup>, 2000 registered in Luxembourg on December 31<sup>st</sup>, 2002, vol. 578, fol. 48, case 10, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 2<sup>nd</sup> January 2003.

**ALLOCATION OF RESULTS**

- To be carried forward: ..... - 312,040.- LUF

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 23<sup>rd</sup>, 2002.

Signature.

(00013/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**EXPANDER S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.825.

The balance sheet as per December 31<sup>st</sup>, 2001 registered in Luxembourg on December 31<sup>st</sup>, 2002, vol. 578, fol. 48, case 10, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 2<sup>nd</sup> January 2003.

## ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: . . . . . - 277,965.- LUF

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 23<sup>rd</sup>, 2002.

Signature.

(00012/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**EXPANDER S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.825.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 23 décembre 2002 que le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00011/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**ASHEFORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une Société Anonyme sous la dénomination de ASHEFORD S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

**Art. 9.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

**Art. 10.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

**Art. 15.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à quinze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 19.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 21.** L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

**Art. 22.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

**Art. 23.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

### Disposition générale

**Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième jeudi du mois de juin 2004 à quinze heures au siège social.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

*Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Andrea Giovanni Carini: cent cinquante cinq actions .....	155
2.- Monsieur Umberto Cerasi: cent cinquante cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président.

- Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Federico Roberto Marro, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

3.- Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés pour une durée de trois ans prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Carini, U. Cerasi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 16, case 7. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00087/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**REED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 82.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

*Pour la S.A. REED*

Signature

(00027/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.